

Section Foot Entreprise et Critérium SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N° 20

Réunion du : Mardi 05 fevrier 2019

Animateur : M. LE DREFF.

Présents: MM. MATHIEU (Comité Directeur)- MORNET - SANTOS.

Excusés: MM. OLIVEAU - PAREUX.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI APRES MIDI

R1

Match 20515483 COMMUNAUX MAISONS ALFORT 2 / CONSEIL GENERAL 92 2 du 26/01/2019 reporté au 23/02/2019

Courriel du club COMMUNAUX MAISONS ALFORT informant d'un changement horaire. Cette rencontre se déroulera à **17h30**.

Accord de la Section.

<u>R2/B</u>

Match 20515972 METRO RER LIGNE A 1 / APSAP VILLE DE PARIS 1 du 02/02/2019 Match 20516423 METRO RER LIGNE A 2 / APSAP VILLE DE PARIS 2 du 02/02/2019

Après lecture du courriel de l'APSAP VILLE DE PARIS et du rapport de l'arbitre, la Section demande au club recevant des explications, pour sa réunion du 12/02/2019, sur les raisons du non déroulement des 2 rencontres ci-dessus.

MATCHES REMIS A UNE DATE ULTERIEURE POUR CAUSE DE TERRAIN IMPRATICABLE

R1 1 et 2

Match 20515182 BANQUE DE FRANCE 1 / CHI.POISSY SGL 1 19/01/2019

Match 20515195 FC NIKE 1 / ORANGE ISSY 1 du 02/02/2019

Match 20515196 BANQUE DE FRANCE / EXPOGRAPH VANVES du 02/02/2019

Match 20515198 METRO FOOTBALL 1 / COMMUNAUX MAISONS ALFORT 1 du 02/02/2019

Match 20515199 APSAP EMILE ROUX 1 / CONSEIL GENERAL 92 1 du 02/02/2019

Match 20515494 BANQUE DE FRANCE 2 / CHI.POISSY SGL 2 du 19/01/2019

Match 20515507 NIKE FC 2 / ORANGE ISSY 2 du 02/02/2019

Match 20515508 BANQUE DE FRANCE 2 / EXPOGRAPH VANVES 2 du 02/02/2019

Match 20515510 METRO FOOTBALL 2 / COMMUNAUX MAISONS ALFORT 2 du 02/02/2019

Match 20515511 APSAP EMILE ROUX 2 / CONSEIL GENERAL 92 2 du 02/02/2109

R2 A et B équipes 1 et 2

Match 20515877 HOPITAL R.POINCARE 1 / ATSCAF PARIS 1 du 26/01/2019

Match 20515884 ELYSEE 1 / ELM LEBLANC 1 du 02/02/2019

Match 20515885 CLUB 92 CMCAS 1 / AIR FRANCE ROISSY 1 du 02/02/2019

Match 20515971 BUTTE AUX CAILLES / ASPTT EVRY 1 du 26/01/2019

Match 20515975 AEROPORT ORLY 1 / ASPPT EVRY 1 du 02/02/2019

Match 20516328 HOPITAL R. POINCARRE 2 / ATSCAF PARIS 2 du 26/01/219

Match 20516330 AIR FRANCE ROISSY 2 / METRO FOOT. 3 du 26/01/2019

Match 20516334 METRO FOOT 3 / HOPITAL R. POINCARRE 2 du 02/02/2019

Match 20516335 ELYS2E 2 / ELM LEBLANC 2 du 02/02/2019

Match 20516426 AEROPORT ORLY 2 / ASPTT EVRY 2 du 02/02/2019

R3

Match 20840727 ASPTT CERGY PONTOISE 1 / AXA SPORTS 1 du 26/01/2019

Match 20840729 CACL 1 / ENERGY 91 1 du 26/01/2019

Match 20840735 ENERGY 91 1 / ASPTT CERGY PONTOISE 1 du 02/02/2019

Les matches seront fixés lors de la réunion du 12/02/2019.

COUPE DE PARIS IDF. CREDIT MUTUEL FOOT ENTREPRISE DU S.A.M

Match 21220684 CHI. POISSY 1 / COMMUNAUX MAISONS ALFORT 2 du 09/02/2019

Courriel de la ville de Poissy nous informant d'un changement horaire. Cette rencontre se déroulera à **16h30** (terrain synthétique N°3).

Accord de la Section.

Match 21220692 CHI. POISSY 2 / CEA SACLAY 1 du 09/02/2019

Courriel de la ville de Poissy nous informant d'un changement horaire.

Cette rencontre se déroulera à 14h30 (terrain synthétique N°3).

Accord de la Section.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI MATIN

<u>R1</u>

Match 20516494 IBM France PARIS / FINANCES 92 du 17/11/2019 reporté au 19/01/2019

Courriel du club IBM FRANCE PARIS.

La Section vous remercie pour la proposition de date.

Cependant, la Section privilégie la 1ere date disponible au calendrier général pour l'implantation de cette rencontre c'est-à-dire le 09/02/2019.

R₂/B

Match 20841633 CHAPA BLUES FC / ACCENTURE du 11/05/2019

Courriel du club CHAPA BLUES proposant d'avancer cette rencontre.

Vu le motif invoqué, cette rencontre se jouera le 23/02/2019 à 9h15. Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN (R1) Situation du club de CHEMINOTS OUEST RIVE GAUCHE (690678)

La Commission.

Considérant que lors de sa réunion du 03/12/2018, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018,

Considérant que le club de CHEMINOTS OUEST RIVE GAUCHE n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour.

Considérant qu'entre le 20/12/2018 et le 02/02/2019, l'équipe de CHEMINOTS OUEST RIVE GAUCHE avait 2 rencontres prévues au calendrier le 26/01/2019 et le 02/02/2019. Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 03/12/2018 et retire 2 points fermes au classement 2018/2019 à l'équipe de CHEMINOTS OUEST RIVE GAUCHE.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière.

R1

Match 20516514 ATSCAF 78 1 / ORANGE ISSY 4 du 02/02/2019

Reporté pour cause de terrain impraticable.

Cette rencontre se déroulera le 23/02/2019.

Matches remis à une date ultérieure pour cause de terrain impraticable

R1

Match 20516515 METRO 93 B4 1 / FIPS FOOTBALL 1 du 02/02/2019

R2/A

Match 20841516 CENTRE HOSPITALIER DES COURSES / HEC PANATHENE 2 du 02/02/2019 Match 20841519 HACHETTE 1 / CONDORS 2000 1 du 02/02/2019

CRITERIUM SAMEDI APRES MIDI

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

<u>Criterium du S.A.M. (R2/B)</u> <u>Situation du club de HIYEL (551289)</u>

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 03/12/2018, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 20/12/2018,

Considérant que le club de HIYEL n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour.

Considérant, l'équipe de HIYEL a déjà été sanctionnée de 2 points fermes de retrait au classement 2018/2019 suite aux rencontres de championnat du 12/01/2019 (P.V. du 22/01/2019) et du 26/01/2019 (P.V. du 29/01/2019).

Considérant que l'équipe de HIYEL a disputé un match le 02/02/2019,

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 03/12/2018 et retire 1 point ferme supplémentaire au classement 2018/2019 à l'équipe de HIYEL.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière.

<u>R1</u>

Match 20517542 BRETONS DE PARIS 8 / 116-17 AS 8 du 02/03/2019

Courriel de BRETONS DE PARIS nous informant d'un changement horaire. Cette rencontre se déroulera à **17h** au stade Paul Faber (gazon synthétique) -75017- Paris. Accord de la Section.

Matches remis à une date ultérieure pour cause de terrain impraticable

R1

Match 20517563 ANTILLES GUYANNE COLOMBES 8 / 116-17 AS 8 du 26/01/2019

Match 20517567 STE GENEVIEVE ASL 8 / ACS OUTRE MER 8 du 02/02/2019

Matches remis au 02/03/2019

R1

Match 20517568 STANDARD FC 8 / ANTILLES GUYANNE COLOMBES 8 du 02/02/2019
Match 20517571 ORMESSON US 8 / AMICALE ANTILLAISE DU 93 8 du 02/02/2019

R₂/A

Match 20517678 RC ST DENIS 8 / REUNIONNAIS SENART 9 du 02/02/2019

Match 20517679 STE GENEVIEVE ASL 9 / 4REUNIONNAIS VAL D'ORGE 8 du 02/02/2019 Cette rencontre est reportée au 23/02/2019.

R3/A

Match 20841862 AC TROPICAL 8 : ANTILLES PARIS FC 8 du 02/02/2019
Cette rencontre est reportée au 09/03/2019.

R3/B

Match 20841950 ASC BNPP 8 / AS MARTIGUA PARIS AS 8 du 02/02/2019

COUPE DE PARIS IDF CREDIT MUTUEL

Match 21220371 US BRETONS 8 / ACS OUTRE MER 8 du 23/02/2019

Courriel du club BRETONS DE PARIS 8 nous informant d'un changement horaire. Cette rencontre se déroulera à **17h** au stade Paul Faber (terrain synthétique) -75017- Paris. Accord de la Section.